

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

Publiée sur le site Internet de la Ville : 18 décembre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BERTHET

Membres présents : 34

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, Mme Marie BRUNET, M. Stevens BOBI, Mme Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Mme Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 4

M. Marc DUBIEF pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Anne-Lise LANSIQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL
Madame Claire DURAND MOREL pouvoir à Monsieur Roger MAZANA

Membres absents: 5

M. Fatih DEMIRAY, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ne prenant pas part au vote : 2

M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN

Délibération n°20251211DEL4

ADMINISTRATION GENERALE

Parrainage d'une unité opérationnelle des forces de la Marine par la Ville, la compagnie de fusiliers marins « Colmay »

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Mesdames, Messieurs,

La Ville est désireuse de parrainer une unité opérationnelle des forces de l'Association des Villes Marraines des forces armées.

Ce souhait est l'expression par notre collectivité territoriale de la volonté de soutenir le moral de nos militaires en favorisant des échanges entre notre cité et une unité parrainée, d'honorer ainsi le courage de nos marins et de transmettre la mémoire des héros qui ont servi la France sur toutes les mers du globe.

Ce partenariat permettra de sensibiliser la jeunesse de la commune aux valeurs de citoyenneté, d'engagement, de solidarité et d'ouvrir des perspectives pédagogiques en lien avec l'histoire, la défense et la mer. Il pourrait constituer, pour notre Marine, un avantage précieux en termes de rayonnement et de communication, dans le souci d'informer sur son rôle et ses missions parfois méconnues des brondillants. Il permettra de créer un lien fort et direct entre les marins d'une unité et les brondillants. Ce parrainage participera également au rayonnement de la Ville, tant au niveau local que national et offrira l'opportunité de tisser des liens privilégiés avec la Marine et les autres villes marraines.

C'est dans ce cadre que la Ville a sollicité l'accord du Chef d'Etat-Major de la Marine sur le parrainage d'une unité opérationnelle des forces de la Marine.

Par courrier du 04 avril dernier, l'Amiral Nicolas VAUJOUR, Chef d'Etat-Major de la Marine a donné son accord préalable pour un parrainage avec la compagnie de fusiliers marins « Colmay ».

Cette compagnie est chargée de la protection du Centre de Transmissions Marine « France Sud », situé non loin de Castelnaudary. Héros des Forces Navales Françaises Libres, compagnon de la Libération, Constantin Colmay a participé à la plupart des combats des fusiliers marins au cours de la seconde guerre mondiale.

Dans ce cadre, il convient également d'adhérer à l'Association des Villes Marraines, garante auprès de l'autorité militaire du respect des procédures de parrainage. Une cotisation annuelle d'un montant de 1 714,00 € (barème de l'association X population légale au 1^{er} janvier 2025 soit 0,04 € X 42 850 habitants) devra être acquittée et conférera la qualité de membre adhérent avec droit de vote et participation aux organes de gestion de l'association.

Pour valider cette procédure de parrainage et obtenir ainsi l'agrément, les forces armées ne pouvant être l'enjeu de querelles partisanes, un vote à l'unanimité des membres du Conseil Municipal est requis.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le parrainage entre la Ville et la compagnie de fusiliers marins « Colmay »,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les chartes du parrainage avec la compagnie de fusilier marins « Colmay » et tous les documents s'y afférents,
- **S'ENGAGER** à procéder au règlement de toutes les dépenses relevant de la signature du parrainage,
- **DECIDER** l'adhésion de la Ville de BRON à l'Association des Villes Marraines qui s'acquittera chaque année de la cotisation annuelle fixée par délibération de l'AVM à 1 714,00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOpte A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD